

dorp ; quatre Bataillons & huit Escadrons dans Keyserwerth ; & on devoit poster le reste de ces troupes de façon à pouvoir se rassembler , en cas de besoin , dans trois jours. Cette position , dit le Comte de Schmetteau , d'occuper la Ville de Cologne , a été trouvée d'autant plus nécessaire , que cette Ville a ses deux parties sur les deux côtés du Rhin ; qu'on seroit par là en état de se porter d'un jour à l'autre sur le côté où il seroit nécessaire ; & qu'ainsi l'Armée pourroit recevoir à tems de la France par le Rhin & la Moselle , ses recrues & ses remontes , afin d'être prête à commencer , dès le premier de Mars , les opérations de la campagne ; ce que la France veut exécuter à la lettre , pour frapper un grand coup en plus d'un endroit avant que les Alliés puissent se remuer. Mr. de Schmetteau se propose trois points capitaux dans sa Lettre , qui sont , de tirer parti des Electeurs Ecclésiastiques , d'en imposer aux Hollandois , & d'empêcher la Cour de Londres de donner le moindre secours à la Reine ; & il y remarque « qu'afin que l'occupation de Cologne ne don-  
 » nat pas à crier aux mal-intentionnés , com-  
 » me si la France entroit de plein gré dans  
 » l'Empire , & qu'on ne pût prendre cette dé-  
 » marche pour odieuse , le Roi Très- Chrétien  
 » l'avoit requis de se rendre en toute diligence  
 » auprès de l'Empereur , pour lui faire agréer  
 » cette opération &c. » Tout ceci prouveroit qu'un tel plan n'a pas été concerté avec la Cour de Baviere. Aussi peut-on attribuer en partie à la Lettre dont on vient de rapporter la substance , la résolution qu'ont prise les Etats Généraux des Provinces-Unies des Pays-Bas , d'envoyer sur le Rhin le corps de leurs Troupes qui y est rendu , pour empêcher , conjointement avec celles  
 de